



Le Petit Magnytillois

Le Président du Grand Dijon en visite à Magny-sur-Tille



Lors d'un conseil de communauté, le Maire, Nicolas Bourny, avait lancé une invitation au Président du Grand Dijon, Alain Millot, pour lui faire découvrir la commune de Magny-sur-Tille. Aussi, en toute simplicité, un samedi matin de janvier, les deux élus ont parcouru ensemble les rues du village visité les bâtiments com-

munaux et apprécié l'ampleur des travaux programmés par le commune.

Cette rencontre permit d'aborder tous les sujets sans restriction : routes, habitat, transports publics, , bâtiments...pour que la nouvelle communauté urbaine du Grand Dijon appréhende mieux les particularités et les problématiques du village qui fait partie de la 2^e couronne.

Dans un deuxième temps, le président fut reçu en mairie par le conseil municipal pour une présentation et le lancement officiel du Plan Energie Climat de la commune. Alain Millot salua les efforts de la commune (4^e du Grand Dijon à finaliser ce document), apprécia la pertinence des 50 actions programmées à l'horizon 2017 et confirma le soutien du Grand Dijon à ces projets exemplaires et bénéfiques pour tous.



Une discussion très conviviale entre le Président, le maire et tous les élus municipaux a ponctué cette matinée, permettant à chacun de mieux connaître et faire connaître les enjeux de chaque collectivité.



L'Edito du Maire

Garder le cap pour bien vivre ensemble

Les récentes élections départementales ont rappelé que notre environnement est de plus en plus changeant et complexe:

Les guerres et le terrorisme prennent des formes nouvelles, la dette nationale dépasse le niveau astronomique des 2 000 000 000 000 euros, (pour appréhender la réalité de ce nombre, essayer de compter les étoiles), le chômage ne redescend pas, de même que le niveau de la fiscalité...

Les régions vont fusionner fin 2015, les compétences des départements vont évoluer. Le Grand Dijon poursuit sa mutation en communauté urbaine, intégrant de plus en plus de compétences. Magny sur Tille change de canton et rejoint celui de Chevigny. Chaque année, les programmes, les rythmes et les règles de fonctionnement des écoles changent.

Et maintenant, l'Etat baisse ses dotations fortement, reportant une partie de l'effort financier sur les collectivités locales, ce qui retombera tôt ou tard en final sur les populations et les entreprises. Même le climat change!

Il y a de quoi être inquiet et déboussolé. Partout, il nous est demandé de nous adapter constamment. Mais pour certains, ces efforts apparaissent trop durs ou mal répartis, parfois injustes et relativement inefficaces. Apparaissent alors, colère, comportements extrêmes ou démotivation. Les dernières élections départementales en sont un exemple criant.

J'ai bien noté qu'au village, la majorité, c'est l'abstention : 48 % des inscrits ! Les trois principaux camps politiques représentent 16, 17 et 19% de l'électorat.

Pour ne pas sombrer au milieu de toutes ses turbulences, il faut garder ses valeurs, certes s'adapter, évoluer (et même anticiper) mais surtout garder un cap.

Aussi, le programme Magny Cap 2020 de votre municipalité garde toute sa pertinence dans ce contexte tourmenté :

« Préserver l'authenticité, la tranquillité et les atouts du village, assurer un



développement raisonné de la commune, améliorer les services aux magnytillois et continuer de garantir des finances saines, voilà notre vision pour mener Magny-sur-Tille à l'aube des années 2020 ».

Vous pouvez compter sur mon engagement et sur l'implication de toute l'équipe municipale pour garder ce cap. Ainsi, une réunion publique est prévue le 17 avril pour le dispositif « participation citoyenne ». Le plan Energie Climat communal est lancé avec ses 50 actions 2014-2017. Les travaux de voirie et sécurité promis sont enclenchés...Au sein du Grand Dijon en pleine mutation , le cap de la commune sera affirmé, trouvant sa place dans le projet de notre communauté de destins.

Déjà en 2008, j'appelais « *chacun, à son niveau, à contribuer à rendre Magny-sur-Tille agréable à vivre, en particulier par un comportement citoyen et par le respect des lois et règles (...) Il fait bon vivre à Magny, il nous appartient à tous de préserver et améliorer notre environnement* ». De réunions publiques en actions de concertation, notre projet de village s'étoffe et s'adapte pour être partagé par le plus grand nombre. Le village a besoin de la plus grande unité :

Tout un programme pour bien vivre ensemble !

A méditer

95% des grecs, 77% des français, 38% des allemands et 8% des chinois se disent insatisfaits de leur vie. Comme dirait Einstein, tout est relatif.

Dernière minute : *La boulangerie de Chevigny « le fournil de Chloe » a déposé son bilan, entraînant la fermeture de notre boutique du pain pour laquelle plusieurs repreneurs se sont déjà déclarés. La commune mettra tout en œuvre pour que les procédures juridiques de réouverture soient les plus rapides.*

Une gestion au plus juste

Saluons la performance du secrétariat car dès le 28 janvier 2015, budget primitif 2015 et compte administratif 2014 étaient déjà finalisés. L'excédent de fonctionnement 2014 s'élève à +91 887 € pour des recettes annuelles de fonctionnement de 508 011 €.

Ces chiffres sont le résultat d'une gestion « au plus juste » et des efforts depuis plusieurs années par les équipes des élus et du personnel communal.

Des excédents ont pu être constitués en vue de projets concernant les bâtiments communaux tous utilisés à plein actuellement, tels la maison culturelle, l'extension de la salle des fêtes.

La maîtrise budgétaire de la municipalité s'avère plus nécessaire et pertinente en 2015 car l'État a baissé drastiquement la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette aide annuelle est passée de 70 670 € en 2013 à 58 750 € en 2015 et sera réduite à 40 400 € en 2017 soit – 30 370 euros en 4 ans !

Les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF) diminueront aussi pour les services périscolaires et la réforme des mercredis matin et ateliers NAP laissent 3000 euros environ supplémentaires à la charge de la commune . Au total, les aides de l'État diminueront de -15 000 € pour la seule année 2015.

Le conseil municipal a décidé que la commune prendra à sa charge cette année l'essentiel de cette baisse subie en limitant la hausse des taux des 3 taxes communales à 1.40% au lieu des 7% nécessaires. Nos taux resteront ainsi dans la moyenne des communes similaires :

Taxe d'habitation	8,48% (anciennement 8.36%)
Taxe foncière sur propriétés bâti	13,30% (anciennement 13.12%)
Taxe foncière sur propriétés non bâties	26,45% (anciennement 26.08%)

Le budget 2015 prévoit ainsi un autofinancement de 99 684 euros sans pour autant réduire le programme d'investissements de 433 905 euros ttc et sans diminuer le niveau actuel des services (cantine, garderie, centre loisirs...).

Le passage en communauté urbaine du Grand Dijon conduira en 2015, à des transferts budgétaires assez complexes, notamment ceux liés au transfert de la compétence voirie. Ils devraient être neutres pour chacune des parties, et même avantageux avec les effets de la mutualisation. Les décomptes définitifs auront lieu en septembre 2015.

Cependant il est déjà acté que le Grand Dijon financera pour la commune en 2015 des travaux de voirie et sécurité pour 50 000 euros .

La Cérémonie des vœux 2015

A l'occasion de la cérémonie des vœux, le maire , entouré du conseil municipal complet a accueilli les habitants du village (200 environ) pour partager un moment de convivialité.



Un rapide bilan de l'année écoulee qui a vu se mettre en place les nouveaux élus a permis de rappeler les nombreux projets déjà lancés : organisation des NAP, plan Energie Climat, passage en communauté urbaine du Grand Dijon...et présenter ceux programmés dans les prochains mois : avancement du nouveau quartier, travaux de voirie avec la pose de 4 ralentisseurs, les réfections de l'impasse de l'abbayotte et de la rue vieille croix de mission.

Comme chaque année, la cérémonie fut illuminée par un spectacle de grande qualité de la troupe du Domaine du lac de Mr Christophe Gonnet , remercié comme il se doit pour sa fidélité et sa générosité.

La soirée s'est poursuivie par le traditionnel cocktail servi par les élus communaux donnant l'occasion de se rencontrer et discuter de la vie du village

Quelques projets communaux en cours

L'Etang de la Garenne et l'Espace des Patis

La Commission «l'Etang de Garenne» a présenté au Conseil Municipal une étude considérant un espace plus élargi s'étalant de l'Espace des Patis jusqu'à l'étang communal.

Ainsi, le projet intègre l'aménagement des abords de l'Etang de la Garenne (chemin sablé pour pouvoir en faire le tour ; espaces pique-nique ; aires de jeux ; pontons ; outils pédagogiques avec panneaux présentant la faune, la flore, les milieux aquatiques, etc.), mais aussi l'organisation de l'Espace des Patis prévoyant la création d'un terrain de pétanque en face du kiosque, des jeux de plein air enfants à coté du terrain multisports et dans le verger

Pour relier ces deux espaces, il s'est avéré intéressant d'envisager un accès par le chemin de randonnée passant par les petits étangs. La commission a ainsi imaginé un passage progressif d'une zone de type urbain et équipé (zone de la salle des fêtes) à des espaces plus naturels et calmes (vergers puis étang).



La création d'une Maison Culturelle



La vente de l'ancienne « maison Favet », située 2 rue de l'Abbayotte, après division de la parcelle initiale, permettra dans un avenir proche de construire la future Maison Culturelle qui abritera la nouvelle bibliothèque et sera ouverte aux diverses associations de la

Commune. Les abords seront aménagés et posséderont une aire de jeux pour enfants. Les caractéristiques techniques et les choix possibles (architecte puis constructeur ou clé en main) pour la construction d'un bâtiment de 110m² sont à l'étude. La maison «Favet» sur 900m² de terrain est actuellement en vente par la commune au prix de 180.000 euros (voir conditions en mairie).

Le Nouveau Quartier La Corvée Verte

Courant mars, deux enquêtes publiques ont été menées à Magny: une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement «la corvée verte»et une enquête parcellaire pour déterminer avec précision les biens à acquérir et rechercher des propriétaires.

A l'issue de ces enquêtes, la déclaration d'utilité publique du projet de nouveau quartier devrait être prononcée par la préfecture. Bien entendu, les propriétaires ont été tenus régulièrement informés des avancées du dossier et sollicités afin de mettre en place au plus vite des accords amiables. Si ceux-ci venaient à ne pas se concrétiser, l'aménageur sera contraint de mener à leur terme les procédures juridiques en cours moins favorables.

Le Plan Sécurité Inondation

La commission sécurité s'est réunie pour prévoir des actions complémentaires au « plan sécurité inondation » déjà en vigueur. Il s'agit de formaliser le renforcement du dispositif et sa mise en action , en prévoyant notamment :

- utilisation du dispositif « alertes météo PREDICT »,
- repérer, lister et marquer les niveaux des crues dans le village,
- registre de tous les n° d'urgence et cellules de crise,
- Mise en place d'un dispositif d'alertes et infos : sms, mails... aux habitants des zones à risques, aux écoles, aux services périscolaires et à tout autre habitant inscrit sur un registre en mairie,
- Communication/réunion annuelle aux écoles du dispositif de prévention et de secours : comprendre une inondation, l'historique des niveaux à Magny, les bons comportements, le repli en mairie...
- organiser l'équipe communale d'assistance et de secours + matériels,
- solliciter et organiser une solidarité villageoise en matériels et hébergements d'urgence,
- Étudier la faisabilité d' aménagements le long de la Norges en lien avec les institutions gestionnaires (Grand Dijon, SITNA)

MAGNY en 3 D : Démarche de Développement Durable

Le Plan Energie Climat de Magny

Magny est la 4^e commune du Grand Dijon (et la plus petite) à avoir rédigé son Plan Energie Climat territorial. Aussi, elle a été invitée à faire part de son parcours et de son expérience lors de la réunion Illicommunes du 20 mars dernier au Grand Dijon. Le maire, Nicolas Bourny et Myriam Grandgeorges ont donc présenté aux autres communes les difficultés et réussites de la commune et donné des outils pour faciliter l'avancement des autres plans communaux.

Les dates 2015 du développement durable :

Nos actions s'inscrivent aussi dans un cadre plus large : Par exemple, du 30 novembre au 11 décembre 2015 se tiendra la COP21, que l'on appelle aussi Paris 2015, une des plus grandes conférences internationales organisées sur le territoire français. Elle doit aboutir à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant sur le climat pour maintenir la température globale en deçà de 2°C car cela urge :

« Les conclusions des travaux du GIEC ont largement démontré que l'intensification du dérèglement climatique due à l'activité humaine était une certitude et que le scénario de l'inaction aurait des conséquences catastrophiques. Un rapport 2014 des Nations unies alerte déjà sur le ralentissement du développement humain en partie lié au dérèglement climatique et ses effets, notamment à l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles. La transformation de nos économies et de nos sociétés pour un monde décarboné est aujourd'hui un impératif : c'est de l'avenir de l'humanité dont il est question. »

L'année 2015 sera jalonnée aussi de plusieurs actions nationales :

- du 30 mai au 5 juin : la semaine du développement durable
- le 16 octobre : la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire
- du 21 au 29 novembre : la semaine européenne de la Réduction des déchets

Notre village se doit de participer à son échelle à ces mouvements.

MAGNY en 3 D

IllicoDéchets ou comment réduire ses déchets:

Le programme national de prévention a fixé l'objectif de réduire les déchets de -7% entre 2010 et 2020. La loi sur la transition énergétique l'a porté à -10%. Le Grand Dijon, à travers le dispositif Illicodéchets, incite, organise et accompagne les communes, les entreprises et les particuliers dans cet effort.

Chacun peut apporter sa contribution, chez soi, sur son lieu de travail ou dans ses loisirs. Ne pas déposer ses déchets n'importe où, les trier, c'est bien. Eviter les déchets, c'est encore mieux ! Pour tout cela, nous pouvons faire attention ou modifier nos habitudes à plusieurs niveaux :

. Recycler les objets plutôt que les détruire. Voici le lien pour connaître les associations pouvant vous aider, bientôt sur le site internet de Magny : <http://www.bourgogne.ademe.fr/annuaire-de-la-2eme-vie-des-objets>

. utiliser les bornes textiles pour les habits

•choisir des produits sans emballages, ne pas prendre de sac pour un produit..

•apposer Stop Pub sur votre boîte aux lettres (étiquette disponible en mairie)

•lutter contre le gaspillage alimentaire (à la cantine ou chez soi)

•broyer, composter sur votre parcelle. La commune étudie la possibilité d'un système de compostage partagé et/ou une opération trimestrielle de broyage. Faites vous connaître en mairie, si ces projets vous intéressent.

N'hésiter pas à consulter les rubriques « Environnement » et « pratique » du site internet communal.

Enfin, le brûlage des déchets verts est strictement interdit et punissable d'amendes. Il faut savoir que brûler 50 kgs de déchets verts émet autant de particules fines (certaines pouvant être cancérigènes) que 3500 km d'un véhicule Diesel (et 8000 km voiture essence). A bon entendeur !



Du Conseil général...au conseil départemental

Les élections cantonales, désormais dénommées élections départementales, ont permis d'élire les 22 et 29 mars 2015 les conseillers départementaux, jusqu'ici appelés conseillers généraux et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Ils sont désormais élus pour 6 ans et se sont présentés en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Mme Hazhaz Dénia et Mr. Bachelard Michel ont été ainsi élus :

Les résultats du 2ème tour pour Magny

Inscrits : 636
 votants : 343
 Abstentions: 293
 Blancs : 11

Mme Plivard F./ M. Ruet G.	37,16 %
Mme Georges M. / M. Teillet L.	32,93 %
Mme Hazhaz D. / M. Bachelard M.	29,91 %

Les résultats pour le canton de Chevigny

Inscrits : 18313
 votants : 9662
 Abstentions: 657
 Blancs : 296

Mme Hazhaz D. / M. Bachelard M.	43,13 %
Mme Plivard F. / M. Ruet G.	35,30 %
Mme Georges M./ M. Teillet L.	21,57 %

Le Conseil départemental intervient dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. Il assure des missions spécifiques telles que :

1. L'action sociale : en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté.
2. La voirie : construction et entretien des routes départementales. L'éducation : la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges publics.
3. Le service départemental d'incendie et de secours (pompiers).
4. Des aides au développement économique.
5. La gestion des musées départementaux, de la bibliothèque départementale, et celle des archives départementales.
6. La gestion des espaces naturels sensibles.

Matinée fleurissement

La municipalité et Eco Magny vous convient à la matinée fleurissement du **samedi 25 avril à partir de 9h30.**

Comme chaque année, il est proposé aux habitants (petits et grands) d'embellir les rues du village par



différentes compositions et plantations florales fournies par la mairie. Tout le matériel nécessaire sera mis à disposition et les conseils utiles seront donnés pour une meilleure coordination. Nous vous attendons nombreux pour venir embellir le village en toute convivialité !

La bibliothèque

La bibliothèque municipale est ouverte à tous les habitants : l'inscription et le prêt de livres sont gratuits. Un choix diversifié de plus de 4 900 ouvrages peut satisfaire tous les adultes et enfants : romans, documentaires, albums, bandes dessinées, etc. Des acquisitions régulières, auxquelles s'ajoute le dépôt de la Médiathèque de Côte-d'Or (500 livres renouvelés chaque trimestre), permettent d'offrir un grand nombre de nouveautés. Il est également possible de réserver auprès de la Médiathèque les livres qui ne sont pas disponibles sur place. L'ensemble de la collection peut être consulté sur le site internet de la Commune.

Un jeudi par mois, la bibliothèque accueille les enfants scolarisés en maternelle et primaire. Les bibliothécaires sont à la disposition des personnes qui ne peuvent se déplacer pour leur apporter à domicile les livres de leur choix.

Coordonnées :

1 rue de l'abreuvoir
03 80 47 97 09
magnylecture@laposte.net

Heures d'ouverture :

Mardi : 16h30 -19h
Vendredi : 16h30 -19h
1er et 3eme samedi du
mois : 11h-12h

Super ambiance au banquet des aînés

En ce samedi 28 février, l'association Magny-sur-Tille Animation (M.T.A) en collaboration avec la municipalité, a réuni une soixantaine d'ainés du village à la salle des fêtes afin de partager un repas concocté par Eric Barbe et son équipe de l'hôtel de France.

Le président, Rémy Létourneaux, a accueilli chaque convive dont le Maire Nicolas Bourny et son épouse et a partagé sa joie lors de ses sympathiques retrouvailles annuelles. M. le Maire a lu un poème de sa composition et de circonstance, évoquant l'énergie renouvelée lors de chaque printemps.

Chacun est heureux de se retrouver et d'échanger des nouvelles dans la joie et la bonne humeur, une ambiance agréable qui se renforce au fil des années.



Classe de neige

Le 16 mars dernier, soixante enfants de trois classes élémentaires de notre école et onze accompagnateurs (dont les instituteurs) ont participé à une sortie neige à Chaux-Neuve dans le Jura. Le matin, tous se sont retrouvés pour une activité ski de fond autour du tremplin de saut à ski. L'après-midi, après un repas chaud pris en commun, les enfants ont choisi différentes activités : ski de fond, luge ou randonnée raquettes en direction du Parc des chiens polaires où les enfants ont pu s'approcher des rennes.



Le centre de loisirs en février

Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs ont eu droit lors des dernières vacances à des activités très variées. Tout d'abord, tous en cuisine, avec la confection de crêpes de toutes les couleurs, suivi de la réalisation de photophores et de petits bonhommes de neige après une séance maquillage.

Puis, le grand jour tant attendu est arrivé, une sortie à la neige, à Bellefontaine (Jura). Quatre-vingt-deux enfants des PEP21 de Magny-sur-Tille, Noiron-sous-Gevrey, Ouges, château de Pouilly à Dijon et de Fontaine-d'Ouche.

Une sortie commune avec les enfants des accueils de loisirs de Magny et Bresse a également eu lieu mercredi 25 mars, au Bistrot de la Scène, pour le spectacle intitulé L'Étrange Histoire de Mr Grumbach.

Magny Fitness

L'association MAGNY Fitness a organisé sa ZUMBA Party annuelle. Caroline KALITKA, Professeur de ZUMBA à Magny pour les adultes et les enfants, a animé cet événement festif.

Mais qu'est-ce qu'une « ZUMBA Party » ? C'est un show de 3 heures, dans une ambiance « discothèque », pendant lequel l'instructeur enchaîne les chorégraphies sur des musiques rythmées, souvent latinos.

Les enfants ont ainsi pu s'éclater ¾ d'heure lors de la Kids Party, puis les adultes ont pris le relais pour 2h30 de Fitness Party. Raphaël PEURPOUX, Professeur de Fitness et de ZUMBA Débutants à Magny, a également proposé quelques chorégraphies en alternance.

Chacun s'est laissé porter par la musique, répétant mouvements et chorégraphies dans un esprit fun et convivial.

Contact : Carole SICSIK

Tél. 06 85 32 00 28

@mail c.sicsic@orange.fr



A savoir...

➔ **Dispositif Participation citoyenne :** La municipalité a rencontré le référent gendarmerie de Genlis qui conseille de mettre en place le dispositif « participation citoyenne » (de préférence à « voisins vigilants ») en liaison directe avec la gendarmerie. Sont à l'étude les panneaux signalant le dispositif à chaque entrée du village. Une réunion publique d'information est prévue le vendredi 17 avril 2015 à 19h00 à la salle polyvalente. .

➔ **Vos démarches administratives en ligne sur le site Web de Magny :** vous pouvez désormais trouver nombre de renseignements très pratiques à la rubrique « Vos démarches » sur le site de Magny. Ce nouveau guide en ligne du service public vous accompagne dans vos recherches et répond à toutes vos questions : état civil, famille, social, santé, logement, transports, loisirs. Une adresse : <http://www.magny-sur-tille.fr/vos-demarches>

➔ **Inscriptions à l'école maternelle:** Elles s'effectueront à compter de mai 2015 sur RDV auprès de la directrice de l'école au 0380102510. Accueil des élèves à partir de 2 ans. Se munir du carnet de santé (copie du DT Polio), du livret de famille (copies des pages écrites) et du certificat d'inscription à demander préalablement à la mairie.

➔ **Enquête participative avec la LPO :** Le conseil Municipal a donné son accord pour que la commune s'engage avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) à une enquête participative sur les différentes espèces d'oiseaux présentes sur le territoire communal. Les Magnytillois qui le souhaitent pourront participer à cette action aux côtés des agents de la LPO (se faire connaître en mairie) Les résultats de ce recensement seront présentés en réunion publique.

➔ **Récupération du broyat des sapins de Noël :** 31 tonnes de sapins ont été collectées sur le Grand Dijon du 7 au 14 janvier . Rappelons l'interdiction de brûler à l'air libre. Le récent épisode de pollution aux particules fines montre bien l'intérêt et l'urgence de modifier nos habitudes

Un carnaval des écoles haut en couleurs

Cette année encore, le carnaval des écoles a rencontré un franc succès. Les élèves de maternelle et de primaire, tous déguisés, se sont retrouvés le 20 mars autour de leurs maîtresse et maître pour présenter chants et danses à des



parents admiratifs. Les festivités se sont poursuivies dans la soirée grâce à l'implication des parents d'élèves de l'APEM : dans une ambiance familiale, dansante et colorée, enfants et adultes, tous déguisés, ont pu profiter de la buvette et des gâteaux préparés par les parents et grands-parents !

La Chasse aux oeufs



Le 05 avril dernier s'est ouverte la troisième Chasse aux œufs à Magny ! Les enfants, âgés de 2 à 8 ans, se sont retrouvés au Kiosque et au verger pour une heure de recherche active... Les meilleurs chasseurs se sont vus récompenser mais surtout, après un goûter

offert par la Mairie, tous sont repartis avec un sac (et le ventre) bien garni. Un grand merci à Laetitia et Olivier Barbé qui organisent cette sympathique manifestation.



Le Carnet Magnytillois

Naissances :

- ♦ Marceau PETIT né le 16 février domicilié rue Jean Bon
- ♦ Thaïs HUGUENIN née le 24 février domiciliée Chemin du Marais
- ♦ Margot BOCKSTAHLER née le 29 mars domiciliée route de Fauverney

L'agenda magnytillois

- ◆ Mercredi 15 avril Attribution de 2 étangs (18h)
- ◆ Vendredi 17 avril Réunion Participation citoyenne (19h00)
- ◆ Vendredi 24 avril Conseil Municipal
- ◆ Samedi 25 avril Matinée fleurissement (9h30)
- ◆ Jeudi 8 mai Cérémonie Victoire 1945 (11h)
- ◆ Samedi 9 mai Course cycliste passage vers 15h40
- ◆ Samedi 28 mai concours général de pêche (étang communal)
- ◆ Vendredi 5 juin Kermesse des écoles
- ◆ Samedi 13 juin Méchoui de MTA
- ◆ Vendredi 19 juin Fête de la Musique à l'école élémentaire
- ◆ Vendredi 26 juin Conseil Municipal
- ◆

Pour tout savoir

Destiné aux habitants, **le livret d'accueil magnytillois** est à retirer en mairie. Vous y trouverez toutes les informations utiles sur votre commune, l'équipe municipale, les associations et activités, ainsi qu'un plan des rues.

Plus complet encore , rdv sur le site internet officiel de la commune :

www.magny-sur-tille.fr

Coordonnées de la Mairie

1 rue de l'abreuvoir

☎ 03 80 47 97 07

@ mairie.magny-sur-tille@wanadoo.fr



Ouverture du secrétariat

lundi de 15h à 19h

mercredi et vendredi 9h à 12h

Le Maire peut recevoir tous les jours sur rendez-vous.

Permanence des élus chaque mercredi de 18h30 à 19h30

bulletin n°29 réalisé par N. Bourny, JM Bourgeon et JP Schmitt